

Paris, le 3 février 2015

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

L'AMF dénonce la proposition dogmatique et absurde de supprimer la commune

Commandé par le gouvernement, le rapport du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) préconise expressément ce que certains cénacles parisiens souhaitent, à savoir la dissolution de toutes les communes dans un millier d'intercommunalités qui deviendraient la collectivité de droit commun.

Pour François BAROIN et André LAIGNEL, cette préconisation est irréaliste et absurde car la commune est l'échelon irremplaçable de l'exercice de la proximité et de la citoyenneté. Elle tisse le lien social et assure les services publics essentiels à la population, et cela grâce à l'engagement et au dévouement remarquables des maires et de leurs équipes.

D'autre part, la commune a prouvé sa capacité à s'adapter et à évoluer. Cette singulière modernité se poursuit d'ailleurs dans la création volontaire des communes nouvelles. Aucune autre institution publique n'a autant évolué que les communes depuis trente ans et les maires de France ont depuis longtemps fait le choix d'une intercommunalité de projet au service de tous les habitants.

Dans une société inquiète, marquée par de graves fractures sociales et territoriales, repliée sur elle-même et défiant vis-à-vis des corps intermédiaires (partis politiques, médias, syndicats), les communes demeurent des points de repère indispensables pour les habitants, notamment les plus fragiles.

Par conséquent, l'AMF dénonce cette vision dogmatique qui considère comme un progrès de supprimer la collectivité préférée des Français, au risque d'aboutir à l'impuissance publique, lit de toutes les démagogies.

Non, la France ne peut se résumer à mille « entités communales » complètement déconnectées de la diversité des territoires !